

Madame, Monsieur,

J'éprouve un sentiment de fierté de vivre au Canada, dans une société démocratique régie par une constitution qui protège les droits et les libertés de ses citoyens et citoyennes. Le droit à la souveraineté sur son propre corps est particulièrement important à mes yeux parce que je valorise le droit de choisir les pratiques en matière de santé qui conviennent le mieux à moi-même et à ma famille.

Malheureusement, depuis 2004 environ, 11 000 produits de santé naturels se sont vu refuser des permis non en raison de leur sécurité, mais plutôt de l'insatisfaction de Santé Canada relativement à leur efficacité. J'ai le droit de déterminer si je pense qu'un produit est efficace ou non.

Je veux que ma liberté en matière de santé soit protégée et c'est ce que fait la Charte de la liberté de choix en santé. Cette charte est un projet de loi et a été rédigée dans le même esprit que la *Charte canadienne des droits et libertés* par l'avocat de droit constitutionnel Shawn Buckley. Il s'agit du type de loi que nous devons faire adopter parce qu'elle garantit la protection des produits de santé naturels et la sécurité du consommateur.

En tant que loi sur les produits de santé naturels, la Charte de la liberté de choix en santé confère aux produits de santé naturels leur propre catégorie. Par conséquent, elle aborde adéquatement les questions de contrôle de la qualité et d'étiquetage pour ces produits. La loi confie également au ministère du Mieux-être au sein du parlement le mandat de veiller à ce que les principes et les règlements de la Charte soient respectés de façon constante. Enfin, la loi renforce les systèmes de santé du Canada en protégeant les médecines parallèles et traditionnelles avec des pratiques allopathiques.

Veillez consulter le site Web www.charterofhealthfreedom.org afin de vous familiariser avec ce projet de loi. En qualité de représentant ou d'administrateur du gouvernement, j'aimerais que vous appuyiez publiquement cette initiative et aidiez à la faire adopter en tant que loi.

Veillez agréer l'expression de mes sentiments distingués.